



## Nouvelles du Grand Conseil

Neuchâtel, 7 décembre 2023

### Retour sur la session des 5 et 6 décembre 2023 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 5 et 6 décembre 2023](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

---

### Fiscalité des personnes physiques ([23.038ce](#) et [23.038com](#))

#### Une question simple : à qui doit profiter l'argent public ?

*Le député Romain Dubois a présenté la position du groupe.*

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Nous voilà, assemblée de Sisyphe masochistes que nous sommes, condamnés à pousser une nouvelle fois dans des directions différentes bien sûr, cette lourde pierre du débat fiscal. Comme un éternel recommencement, comme nous cédon lorsque Ferrero voudrait nous faire croire que le Nutella serait bon pour notre santé, nous discutons à nouveau aujourd'hui d'une baisse fiscale parce que dans la comm', cela parait cool pour toute la population.

Oui chers collègues, c'est un raisonnement aussi prosaïque qui nous pousse à systématiquement penser que les baisses d'impôts sont systématiquement bonnes pour l'ensemble de la population. Et ce alors que nous savons toutes et tous pertinemment que le financement des prestations de l'État, telles que la formation, le système de santé ou encore la sécurité, est plus juste lorsqu'il est fait par l'impôt progressif. Des dizaines d'études nous démontrent noir sur blanc que l'impôt progressif permet, au moins un peu, de diminuer les énormes inégalités de revenus qui existent dans notre société.

Et pourtant l'impôt est censé s'attaquer sous toutes ses coutures, sous couvert d'un bol d'air pour les citoyennes et les citoyens, alors qu'il est en fait remplacé par des systèmes de financement beaucoup moins équitables. C'est un peu comme quand votre banque vous donnait un bon de réduction sur un panier garni tout en vous gratifiant d'intérêts négatifs par derrière sur votre compte.

Vous voulez un exemple plus politique ? C'est un peu comme si on parlait aujourd'hui de baisser les impôts alors que le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la TVA allait augmenter. TVA qui, comme on le sait, touche tous les produits de consommation courante et impacte beaucoup plus les ménages défavorisés ou de la classe moyenne.



## Nouvelles du Grand Conseil

Un autre exemple ? C'est un peu comme si l'on parlait aujourd'hui de baisser les impôts alors que le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les primes d'assurance maladie allaient augmenter dans notre canton de 9,4%. Ceci alors que l'on sait que les primes LAMal par tête sont une quasi-exception mondiale en Suisse et qu'elles écrasent, je vous le donne dans le mille, les classes moyennes et plus précaires.

Alors à ce stade, vous vous dites certainement que j'exagère, que la baisse linéaire d'1% d'impôts serait favorable à toute la population. Eh bien, prenons les chiffres, car c'est ce qui est le plus important, basés sur la dernière statistique fiscale. Sur les 6,2 millions distribués par le Canton, moins de 9% du total iront à la première moitié de la population, alors que près de 50% du montant iront seulement au 10% de la population les plus aisés. En termes de chiffres bruts, cela donne 550'000.- pour la première moitié de la population, et environ 3 millions pour les 10% des plus hauts revenus neuchâtelois.

Maintenant, revenons à la vue d'ensemble. Rappelons-nous qu'en matière de financement de l'État, ce qui est intéressant puisque les outils utilisés sont le résultat de ce financement, c'est de savoir comment se répartit l'addition après toutes les opérations (financement, taxes, impôts, primes, etc.). Or nous avons vu que les instruments qui pénalisent plus les classes moyennes et précaires augmentent, notamment la TVA et les primes LAMal, alors que l'instrument le plus équitable, l'impôt, diminue. Mesdames et Messieurs, l'effet de cette tendance sur l'addition finale est clair : les classes moyennes et précaires paient plus, les plus riches paient moins.

Ce qui rend ce résultat particulièrement amer, c'est que nous ayons à discuter de cette triste tendance en pleine période d'inflation. Là où les prix des biens de première nécessité, de l'énergie et bien sûr les loyers augmentent en flèche. Et bien sûr, ai-je vraiment besoin de l'expliquer, qui souffre le plus de l'inflation ? Les ménages pauvres et ceux de la classe moyenne.

En mettant tout cela bout à bout, on ne peut que prendre acte que les majorités en place dans ce pays ont laissé l'idée de faire contribuer toujours plus la majorité la moins aisée des ménages pour que les plus riches paient un peu moins. Et ce alors que cette majorité est durement touchée par l'inflation, alors que 6,4% des enfants suisses n'ont pas accès à des loisirs pour des raisons financières, alors que le taux de pauvreté a augmenté de 2% en dix ans en Suisse, alors que 23,3% de la population renonce à des soins par peur de ne pas pouvoir se les payer !

Vous l'aurez compris : pour le groupe socialiste, il n'existe aucune raison de communication ou de publicité qui justifierait d'accepter une baisse d'impôt linéaire en accroissant encore les inégalités qui augmentent déjà sans qu'on ne les aide. Connaissant la majorité actuelle du Grand Conseil, et sachant qu'une baisse d'impôt il y aurait de toute façon, le groupe socialiste est partagé sur l'entrée en matière, comme en commission, afin de signifier qu'il souhaite au moins discuter d'une baisse fiscale plus équitable que celle proposée. »



## Nouvelles du Grand Conseil

*Le député Romain Dubois a ensuite défendu l'amendement socialiste adopté par la commission.*

« Mesdames, Messieurs,

Avec cet amendement de la commission, initialement déposé par notre groupe, il vous est demandé de procéder à un choix extrêmement simple entre la version de la commission et celle du Conseil d'État. Un choix entre une diminution linéaire de l'impôt du revenu de 20% ou une compensation de l'inflation sur le barème fiscal. Un choix entre une mesure favorisant les 10% les plus aisés, ou une autre dirigée vers les classe moyenne et classe moyenne supérieure.

Ce choix a été proposé par notre groupe en commission, étant entendu qu'une baisse d'impôt serait de toute façon accordée par la majorité de cet hémicycle. Si nous le faisons, alors, faisons-le bien. Et c'est ce que nous vous proposons avec notre amendement qui permet de compenser l'inflation à ce jour sur le barème, pour un coût légèrement inférieur que la mesure du Conseil d'État mais d'une durée potentielle légèrement supérieure, dans la mesure où la compensation de la progression à froid est avancée de deux ou trois ans selon les estimations que l'on peut avoir.

Rappelons maintenant ces chiffres, puisque l'on peut dire tout ce que l'on veut en matière de fiscalité mais ce qui compte, ce sont quand même les chiffres. En cas de refus de notre amendement, sur les 6,2 millions distribués par le Canton, moins de 9% iront à la première moitié de la population alors que 50% du montant iraient aux 10% les plus aisés des Neuchâteloises et des Neuchâtelois. Vous avez aujourd'hui entre vos mains le choix de voter en temps d'inflation une aide aux plus riches ou de concentrer cette aide sur les classes moyennes. C'est l'unique choix que nous avons à faire aujourd'hui.

J'ai bien entendu chez certaines personnes qui préféreraient la version du Conseil d'État que cette version était plus facile à communiquer, plus adaptée pour une politique de domiciliation. Mais chers collègues, nous ne sommes pas une agence de communication. Nous décidons aujourd'hui de quelle manière doivent être utilisés 6 millions de francs d'argent public. Notre rôle est avant tout de se demander quel sera l'impact concret de la mesure que nous choisissons sur la population neuchâteloise. Et si vous répondez à cette question en disant que c'est la classe moyenne qui doit avant tout bénéficier de ces millions, alors c'est l'amendement de la commission qui doit être choisi.

Je pense notamment aux partis du Centre-droit, qui disent défendre exactement le public-cible qui y gagnerait avec l'amendement de la commission. Le Centre genevois a d'ailleurs fait passer en janvier de cette année un projet pour compenser la progression à froid. Je pense aussi à l'UDC, dont le nouveau Conseiller national a signé le dernier édito de l'UDC Suisse contre la 13<sup>ème</sup> rente AVS parce que, je le cite, « les millionnaires en revenus recevraient un bonus deux fois plus important que les retraités les plus pauvres. C'est un gaspillage insensé. ». Avec la version du Conseil d'État, le bonus n'est pas deux fois plus important, mais des dizaines de fois.



## Nouvelles du Grand Conseil

Mesdames et Messieurs, vous voulez une version qui se communique bien ? La voici : « Le Grand Conseil fait un geste fiscal pour la classe moyenne face à l'inflation ». Ou : « Les impôts adaptés à l'inflation : une bouffée d'oxygène pour la classe moyenne neuchâteloise ». Je suis sûr que vous préférez toutes et tous largement ces titres à quelque chose du genre : « Le Grand Conseil préfère allouer des millions de baisse fiscale au 10% des plus hauts revenus qu'aux classes moyennes ».

Et c'est le choix que nous avons à faire maintenant, limpide et pourtant essentiel : à qui iront ces millions. J'espère que vous choisirez l'amendement de la commission, en pensant à la communication peut-être. Mais j'espère surtout en pensant aux dizaines de milliers de Neuchâteloises et Neuchâtelois de la classe moyenne pour qui votre simple vote dans quelques minutes aura un impact concret sur leur budget durant plusieurs années. » •

*L'amendement de la commission est refusé par 51 voix contre 47.*

*Le projet de loi est adopté par 53 voix contre 44.*

---

**Budget de l'État pour l'exercice 2024 et plan financier et des tâches 2025-2027**  
([23.035 tome 1](#), [23.035 tome 2](#), et [23.035.com](#))

## Alors que la population glisse dans la précarité, les finances publiques se portent bien

*Le député Jonathan Gretillat a présenté la position du groupe.*

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues député·es,

À l'heure de fixer le cadre et les limites nécessaires au fonctionnement et à l'action de l'État pour l'année prochaine, nous voici confrontés à un étrange paradoxe : malgré l'enchaînement des crises qui ont affecté l'ensemble de notre société au cours des quatre dernières années, la situation économique et conjoncturelle du Canton est des plus favorables. Les ressources de l'État, qui proviennent pour l'essentiel de la contribution fiscale des contribuables et des entreprises les plus prospères, connaissent une progression fulgurante ; de leur côté, les charges sont maintenues à un niveau stable, lorsqu'elles dépendent de la maîtrise cantonale. Mais ça, ce n'est que le côté pile de la médaille. Du côté face, la situation est beaucoup moins rose : la succession des crises sanitaire, énergétique et de l'inflation ont un impact sévère, durable et préoccupant sur une grande partie de la population ; et l'on ne parle pas uniquement des catégories les plus fragiles, mais également d'une part de plus en plus importante de la classe moyenne, qui connaît des difficultés croissantes à boucler ses fins de mois.



## Nouvelles du Grand Conseil

Cette situation particulière a été au cœur des débats du groupe socialiste quant à l'appréciation politique à donner au budget présenté par le Conseil d'État. Globalement toutefois, et compte tenu d'un avenir incertain et de projections financières futures plutôt sombres, l'exercice budgétaire 2024 doit être considéré comme rassurant et plutôt satisfaisant, ce dont nous prenons acte avec un certain soulagement.

Pour en venir au fond maintenant : notre groupe s'est montré assez critique sur l'approche très défensive du Conseil d'État s'agissant du projet de budget initial, avant amendements, en particulier s'agissant de l'estimation des recettes fiscales. Et qui, même après réévaluation, s'avère encore considérablement en-dessous de la réalité attendue, selon notre appréciation. Quand on s'aperçoit des écarts parfois pharaoniques de budget à comptes en particulier pour cette rubrique si importante, on s'interroge sérieusement sur la nature réelle de l'évaluation fiscale : doit-on la considérer comme un simple bulletin météorologique, ou s'agit-il d'une appréciation purement politique ? Le cas échéant, le Conseil d'État est-il plus légitime que le Grand Conseil pour définir ce qui est le « juste » cadre budgétaire ? Nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises : à trop serrer la corde pour au final manquer complètement la cible, cela risque de décrédibiliser sur la durée le sens même de l'exercice budgétaire, qui constitue pourtant un des piliers de toute politique publique. Pour éviter un tel écueil, le groupe socialiste est convaincu du rôle essentiel de notre Parlement pour procéder à des arbitrages qui, par la force des choses, peuvent s'écarter de ceux réalisés par le Conseil d'État. C'est d'ailleurs en ce sens que la Commission des finances semble avoir mené ses travaux, et de manière tout à fait constructive, ce que nous tenons à saluer.

S'agissant à présent de l'appréciation globale des charges : il nous apparaît que les efforts de consolidation des finances cantonales et certains sacrifices difficiles, tant pour le personnel de la fonction publique, les institutions paraétatiques que pour la population, ont abouti à une situation structurellement équilibrée. Le Conseil d'État semble ainsi avoir réalisé les engagements pris visant à atteindre l'équilibre financier et cela mérite d'être salué.

Néanmoins, l'équilibre financier n'est qu'un outil et pas un but politique en soi ; cela doit permettre à l'État d'accomplir l'ensemble de ses missions publiques et de garantir sur la durée les prestations nécessaires à la population. Pour cette raison, le groupe socialiste considère que dans la situation de crises multiples que notre société traverse, l'État doit assurer ses missions de manière étendue et renforcée, en particulier en faveur des catégories plus vulnérables de la population et de la classe moyenne.

Dans ce but et pour y parvenir, notre groupe estime indispensable de maintenir et renforcer le pouvoir d'achat de la population neuchâteloise. Alors que la hausse des primes d'assurance maladie atteint près de 10% cette année, un maintien dans la durée des dispositifs mis en place dans le cadre du dispositif « Vie chère » et un renforcement des subsides LAMal permettent d'y contribuer de manière ciblée ; c'est précisément ce que vise l'amendement socialiste au budget, que nous vous appelons à soutenir largement dans le cadre de ce qu'il convient d'appeler le « compromis de la Cofi ». Les montants que l'on peut consacrer, dans le cadre de travaux budgétaires, sont toutefois et malheureusement bien insuffisants au regard



## Nouvelles du Grand Conseil

des besoins réels de la population. Ils permettent néanmoins d'aller dans le bon sens, dans l'attente d'une potentielle future introduction de mécanismes de limitation des primes à 10% du revenu des ménages, que le PS appelle de ses vœux comme vous le savez. Les autres amendements préavisés favorablement par la Commission des finances vont également dans le bon sens et seront acceptés par notre groupe. Certaines de nos préoccupations ne pourront malheureusement pas être intégrées sous la forme d'amendements au budget, du moins pas cette année : il en va ainsi des conditions de travail et salariales des collaboratrices et collaborateurs de l'État, et des entités parapubliques et institutions actives dans le domaine de la santé et du social en particulier. Les perspectives sont inquiétantes, en particulier dans le domaine de la santé, et devront impérativement faire l'objet de toutes nos attentions.

Au final, malgré une satisfaction globale sur les résultats atteints, le groupe socialiste ne peut s'empêcher d'éprouver un certain malaise à l'issue du présent exercice budgétaire : en effet, il y a quelque chose d'indécent voire d'insolent que les finances publiques se portent aussi bien, au moment où la situation financière des ménages a rarement été aussi défavorable au cours des vingt dernières années. Le groupe socialiste est préoccupé par la précarisation d'une part croissante de la population. Cela présente un vrai danger pour la cohésion sociale à long terme si l'État n'intervient pas plus fortement pour corriger un tel déséquilibre. En ce sens, nous considérons que réduire les recettes fiscales de l'État, par des mesures qui ne bénéficient qu'aux 10% des contribuables les plus aisés, n'est pas responsable ni souhaitable aujourd'hui. A l'heure où l'inégalité de la répartition des richesses, et surtout du produit du travail et de la croissance, a rarement été aussi important, ce sont au contraire de nouveaux mécanismes de redistribution qui devraient être mis en place.

Le groupe socialiste acceptera donc le budget de l'État amélioré dans le sens des amendements acceptés par la Commission des finances, et refusera toute mesure supplémentaire d'austérité. Nous remercions d'avance le Conseil d'État et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale, des entités publiques autonomisées et des institutions paraétatiques pour leur engagement et pour le service qui sera déployé en faveur de la population neuchâteloise durant l'année 2024.

Merci de votre attention. » •

*Le projet de décret est adopté par 86 voix contre 2.*

*La recommandation est refusée par 65 voix contre 19.*

---

**Assurance-maladie – Admission des fournisseurs de prestations dans le domaine ambulatoire ([23.023ce](#) et [23.023com](#))**

**Une loi qui s'inscrit dans une limitation de la charge financière engendrée par les soins**



*La députée Amina Chouiter Djebaili a présenté la position du groupe socialiste.*

« Madame la Présidente,  
Chères et chers collègues,

Le projet de loi 23.023 sur lequel nous devons nous prononcer se rapporte à une modification de la Loi de Santé concernant l'admission des fournisseurs de prestations dans le domaine santé ambulatoire.

Ce rapport répond à une demande fédérale stipulée clairement dans la feuille Fédérale 18.047 et l'ordonnance fédérale sur l'assurance maladie du 21.06.2021, et plus précisément à son article 35 qui soutient la mise en place d'une régulation cantonale des prestataires travaillant à charge de l'assurance obligatoire de soins, afin de tenter de renforcer l'économicité des prestations en augmentant les exigences envers les fournisseurs de prestations et, d'autre part, de donner aux cantons un instrument plus efficace pour maîtriser l'offre.

Ce rapport ancrera donc des exigences fédérales dans le droit cantonal et comporte deux axes. Le premier portera sur l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à charge de l'AOS qui sont définis dans la loi fédérale sur l'assurance maladie. Le deuxième axe portera sur la limitation ou plus justement la réglementation du nombre de médecins admis à pratiquer à charge de l'AOS dans le domaine ambulatoire.

Le Parlement fédéral a décidé donc de donner plus de marge de manœuvre aux cantons pour le calcul du nombre maximal des médecins en passant par une première étape allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2025, et le rapport actuel a pour objectif de pérenniser ce régime transitoire en l'ancrant dans la loi de santé au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Dans son arrêté, le Conseil d'État a décidé d'appliquer la limitation d'admission à sept spécialités en prévoyant heureusement des dispositions permettant de dépasser les nombres maximaux fixés si des motifs d'intérêt publics le justifient. Ce projet de loi s'inscrit donc dans une continuité de la loi Fédérale qui impose un régime transitoire au 30 juin 2025, qui semble donner un peu plus de possibilité d'action au canton et qui, par son amendement, permettra au régulateur de s'adresser non pas qu'aux professions médicales mais à tous les professionnels du domaine de la santé.

Ce projet de loi est pris comme un des défis nécessaires mais non le seul à mettre en place pour limiter la charge financière engendrée par les soins (ambulatoires en l'occurrence ici) et qu'il faudra mettre en balance avec une politique de santé équilibrant les domaines ambulatoires et stationnaires, sans oublier le développement inévitable des méthodes de soin de pointe nécessaires aux malades et qui permettent quand même d'améliorer la prise en charge de la population.



## Nouvelles du Grand Conseil

Il est important de renforcer le cadre cantonal qui prendra en compte la valorisation des soins apportés aux patients dans une aire où la médecine de pointe certes onéreuse restera une médecine à haute valeur ajoutée et qui doit rester accessible à tous sous ses différentes formes et nécessitant une gestion innovante du processus de soins.

Pour ces différents raisons, le groupe socialiste acceptera le rapport 23.023 ainsi que l'amendement du Conseil d'État qui y est lié, ce qui permettra de faire un pas de plus au niveau de la législation cantonale et de prendre une longueur d'avance par rapport aux modifications de la loi fédérale sur l'assurance maladie concernant l'acceptation de nouveaux fournisseurs de soins à charge de L'Assurance Obligatoire de soins.

Merci de votre attention. »

*La députée Amina Chouiter Djebaili a ensuite défendu son amendement.*

« La limitation de l'acceptation à charge de l'AOS était fixée à 6 mois une fois que l'accord avait été donné. Compte tenu de la pénurie de médecins et la limitation du nombre de médecins qui sont disponibles actuellement sur les deux années passées, nous proposons de prolonger cette période à une année, ce qui était le temps nécessaire à la mise en place pour les médecins arrivants dans le canton. » •

*Le projet de loi amendé est adopté par 96 voix sans opposition.*

---

## Pétition – Moratoire sur la construction d'infrastructures routières ([23.616com](https://www.23.616com))

### Plus de questionnements sur les intentions du gouvernement que sur le destin de la H18

*Le député Hugo Clémence a présenté la position du groupe.*

« Madame la Présidente,  
Chères et chers collègues,

La rapporteure de la commission, que je remercie pour son exhaustivité, a en réalité déjà dit l'essentiel et le groupe socialiste se ralliera unanimement à ses conclusions.

Disons-le d'emblée, nous souscrivons, dans une certaine mesure, aux questions et aux problématiques qui ont été soulevées. En effet, pour notre groupe, il est difficile de contredire les pétitionnaires quant au manque de vue d'ensemble tout comme sur la volonté du Conseil d'État de favoriser le transfert modal et la réduction du transport individuel motorisé. Nous



## Nouvelles du Grand Conseil

n'aurons pas douté de la bonne fois du gouvernement même s'il est vrai que les initiatives dans ce sens, notamment en termes de communication, sont plutôt timides et confusantes. Par conséquent, les préoccupations relayées en fin de rapport ainsi que les encouragements à faire mieux nous paraissent justifiés et nous les réitérons bien volontiers.

En revanche, le groupe socialiste n'entend pas refaire le match et encore moins désavouer la volonté populaire qui, il y a deux ans, s'est très clairement positionnée en faveur du contournement routier de La Chaux-de-Fonds par la H18, projet qui est très clairement remis en question par la pétition, ce que nous regrettons. Je rappelle tout de même, et à toutes fins utiles, que le Parti socialiste n'est de loin pas un défenseur des routes devant l'éternel et que la H18 est effectivement et à bien des égards critiquable, mais dans le cas d'espèce elle est souhaitable, et particulièrement pour nos concitoyennes et concitoyens des Montagnes pour de nombreuses raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera le rapport ainsi que la recommandation de la commission de ne pas aller plus avant avec cette pétition, tout en priant le Conseil d'État de profiter de l'occasion pour expliciter sa position sur les éléments précités. Si le gouvernement est effectivement attaché au projet de réduire le trafic individuel motorisé et de favoriser le transfert modal, il ne nous paraît pas déraisonnable de lui demander de l'affirmer avec un peu plus d'assurance et de volontarisme car comme disait l'autre, là où il y a une volonté, il y a un chemin. Or, plus qu'un chemin, nous lui offrons une autoroute. Qu'elle ait au moins la vertu, en plus de fluidifier le trafic, de clarifier sa pensée. » •

*Le rapport est accepté par 79 voix contre 8.*

---

### Jeunesse et citoyenneté ([23.020ce](#) et [23.020com](#))

#### **Un outil – de plus - pour participer à la vie politique**

*Le député Hugo Clémence a rapporté la position du groupe.*

« Madame la Présidente,  
Chères et Chers collègues,

Je dois dire que c'est un grand plaisir pour moi de porter la parole du groupe socialiste sur des sujets aussi encourageants qu'enthousiasmants que sont la jeunesse et la citoyenneté, et particulièrement à l'heure de ressusciter et surtout d'inscrire dans la loi la Session des jeunes. À dire vrai, si notre groupe s'est montré pour une part satisfaite et pour une autre plutôt critique quant au rapport du Conseil d'État, il salue clairement le travail mené par la



## Nouvelles du Grand Conseil

commission. Lorsque je dis qu'une partie de notre groupe a émis quelques critiques sur les conclusions du gouvernement, je précise que ces dernières concernent presque exclusivement la réponse au postulat relatif à la médiation urbaine et l'animation de quartier qui, aux yeux de la majorité socialiste, n'est pas suffisante et ne saurait l'être par une simple modification de la loi. Le groupe socialiste s'opposera donc à son classement. Il s'abstiendra également unanimement sur le second postulat 19.194, pour les mêmes raisons que la commission, à savoir le traitement encore pendant du rapport de la Démocratie cantonale sur les mesures permettant d'augmenter le taux de participation aux élections et aux votations.

J'en reviens à la Session des jeunes qui, pratiquement une décennie après sa première et dernière édition, s'apprête à être gravée dans la loi. Si l'exercice ce ne fut apparemment pas une mince affaire, il n'est pas non plus anecdotique. Nous le savons : il y a beaucoup à faire pour préparer les futurs citoyens à l'exercice de leurs droits. Faire mieux, faire plus, c'est ce que propose ce projet de loi auquel notre groupe souscrita.

Renverser l'ordre des choses, voilà l'objectif de la session des jeunes. Tous les trois ans, c'est l'intervalle privilégié par notre groupe, les jeunes parleront, et les parlementaires écouteront. Et cela ne sera pas seulement une posture offerte aux premiers. Ce sera également une obligation à respecter pour les seconds.

J'aimerais souligner que si ce beau projet sur lequel nous votons aujourd'hui est assurément un outil formidable, il n'est ni une fin en soi, ni la panacée pour répondre à toutes les questions sans réponses que se pose la jeunesse, toutes les revendications qui la traversent, tous les désirs qu'elle nourrit. Il s'agit bien, comme il est écrit très justement dans ce rapport, d'une manière de l'encourager à participer à la vie sociale et politique. Je dirais même qu'il s'agit d'une des manières de participer à la vie politique, tant nous savons et devons reconnaître que le concept de participation et l'idée de politique sont deux termes aux identités multiples, qui ouvrent de larges horizons et une pléiade d'engagements. Car en réalité, faire Grève pour notre avenir, manifester pour l'égalité, défiler pour la justice, se constituer en Assemblées citoyennes, récolter des signatures, écrire des articles politiques et les partager sur son blog ou sur les réseaux sociaux, donner de ses journées (et parfois de ses nuits) pour une association, un parti ou une cause, et j'en passe, sont aussi des manières de participer à la vie sociale et politique, en ce qu'elles font circuler les idées et forgent les consciences. Je conçois, et à regret, qu'elles ne sont pas toutes reconnues et valorisées à leur juste valeur. Mais ce que cela démontre, c'est que la démocratie est vivante, et même bien vivante, n'en déplaisent aux défaitistes et à celles et ceux qui considèrent qu'il n'y a de bonne politique que de politique institutionnelle.

Je fais donc le vœu pour la jeunesse, et je crois pouvoir dire qu'il s'agit également d'un vœu socialiste, que la nouvelle forme complémentaire d'engagement que nous proposons soit un instrument parmi d'autres de sa boîte à outils de résistance contemporaine. Résistance à une classe politique dans laquelle elle ne se reconnaît plus vraiment, mais qui par la force des



## Nouvelles du Grand Conseil

choses dicte nombre de ses choix ; résistance à l'idée trop répandue que l'engagement civique et politique des jeunes est en crise ; mais aussi résistance à l'apathie et au défaitisme.

Que ce soit donc grâce aux futures sessions des jeunes ou dans la rue, à la tribune du Parlement ou au micro d'un défilé, je souhaite dire aux jeunes : cultivez votre combat et, en huit mots comme en cent, chérissez par-dessus tout la formule d'Edouard Glissant : « Agi en ton lieu, pense avec le monde ».

Pour conclure sur une note un peu plus pragmatique, la position socialiste sera donc la suivante : nous accepterons tous les amendements proposés aux articles 4, 8 et 14 du projet de loi modifiant la loi sur le soutien des activités de jeunesse extrascolaires ; nous refuserons le classement du postulat 19.139 et nous abstiendrons sur le 19.194. Enfin, nous accepterons le classement de la motion 15.181 de la commission législative, considérant que l'objectif a été atteint.

Je vous remercie. » •

*Le projet de loi amendé est adopté par 99 voix sans opposition.*

*Le classement de la motion 15.181 est accepté non combattu.*

*Le classement du postulat 19.139 est refusé par 60 voix contre 38.*

*Le classement du postulat 19.194 est accepté par 40 voix contre 19.*

---

Démocratie cantonale ([23.613com](#) et [23.613 avis ce](#)) – rapport partiellement traité

### **Vouloir augmenter la participation des votant·es ne doit pas rester un vœu pieux : reconnaître le travail effectué en ce sens est un minimum**

*Le député Romain Dubois a présenté la position du groupe.*

« Madame la Présidente,  
Chères et chers collègues,

Voici un rapport qui provient d'une commission que l'on peut qualifier d'historique, du moins dans notre canton. Préoccupé es par un taux de participation faisant pâle figure au niveau national, des député·es de tous bords ont consacré onze séances plénières et de multiples séances de groupe de travail afin de plancher sur cette question. Quel que soit l'avis que l'on peut avoir sur tel ou tel point de méthodologie de la commission, ou encore sur les projets présentés, il faut ici souligner que les politiciennes et les politiciens ont consacré des dizaines



## Nouvelles du Grand Conseil

d'heures, à l'aide d'apports scientifiques et statistiques, pour comprendre les raisons de notre taux cantonal de participation politique décevant.

Alors certes, les conclusions de ces analyses n'étonneront pas les mordus de sciences politiques. Il n'existe pas un grand nombre de personnes qui ne se rendent jamais à l'urne mais plutôt une majorité de votantes et de votants qui participent de manière sélective aux scrutins. Et bien sûr, l'intégration sociale et le niveau de formation en particulier sont des vecteurs importants du taux de participation, ce qui peut contribuer à expliquer en partie notre neuchâteloiserie de la participation.

Mais c'est surtout le travail au terme de ces constats qui doit être relevé. Alors que çà et là on peut parfois entendre que le politique s'accommode bien d'une participation médiocre pour peu qu'il soit réélu, la commission Démocratie a démontré le contraire et sérieusement planché sur des idées concrètes pour faire décoller la participation. Ces dernières seront par ailleurs détaillées par les autres commissaires de mon groupe et moi-même dans la discussion de détail.

À ce stade, ce que le groupe socialiste veut relever, c'est qu'un travail sérieux a été fait par des représentantes et des représentants de tous les groupes sur une problématique que tout le monde déplore un peu partout depuis des décennies, sans jamais vraiment prendre le temps de l'analyser en détail et émettre des séries de propositions – parfois originales – ce qui a ici été fait. Ces propositions doivent être toutes acceptées pour notre groupe. Elles seront étudiées, donneront peut-être lieu à des oppositions ou un consensus, mais aujourd'hui elles ont été émises à de très larges majorités par une commission représentative de la population et devront donner lieu à une analyse sérieuse.

Et c'est là, Mesdames et Messieurs, que je dois vous faire part de la stupéfaction, voire même de l'agacement, de mon groupe à la lecture de l'avis du Conseil d'État, agacement apparemment partagé. Non content de repousser en bloc les propositions de la commission, parfois même avec une certaine légèreté, le gouvernement qualifie les importants travaux de la commission parlementaire de milice, dois-je le rappeler, avec une condescendance mal dissimulée. « Deux ans de travaux pour pas de mise en œuvre concrète », « la commission se contente de... ». Ce qui rajoute de l'étonnement à la stupéfaction, c'est que le Conseil d'État est venu plusieurs fois dans nos séances, il y était représenté l'ensemble du temps par la chancellerie d'État mais surtout en était informé de ses travaux et avait tout loisir d'intervenir en temps opportun. Ne l'ayant pas fait, il est particulier aujourd'hui de demander à la commission de faire table rase de son propre travail, arguant à la fois qu'il s'agirait de déposer une seule intervention très générale mais en même temps que la commission n'aurait pas assez concrétisé ses projets.

Gageons que si la commission avait elle-même établi six projets de loi, le Conseil d'État lui aurait rappelé que, de son point de vue, il n'est pas au législateur de rédiger des projets de loi.



## Nouvelles du Grand Conseil

Et gageons que si la commission n'avait rédigé qu'un seul postulat très général après deux ans de travaux, le Conseil d'État lui aurait sûrement rétorqué qu'il ne pourrait sûrement rien faire de plus qu'une commission ayant travaillé deux ans pour accoucher d'une absence de propositions.

Quant à la position du groupe libéral-radical, elle nous étonne aussi tout particulièrement. On l'a vu lors des séances de commission et on le voit encore dans le rapport de commission, la plupart des propositions n'ont pas fait l'objet d'oppositions, parfois quelques abstentions. Ce sont des travaux de longue durée, il y a donc eu l'occasion d'avoir des discussions au sein des groupes. On entend aujourd'hui qu'il y a une grande remise en question du travail de la commission Démocratie. De notre point de vue, il s'agit plutôt d'une remise en question du travail du groupe libéral-radical dans cette commission.

Mesdames, Messieurs, vous l'aurez compris : le groupe socialiste est convaincu du rendu du travail de la commission et se réjouit d'obtenir du Conseil d'État des analyses plus poussées de ses propositions. Il acceptera donc unanimement tous les objets de la commission Démocratie et en particulier, puisque c'est le premier objet qui nous concerne, le groupe socialiste soutiendra le projet de loi visant à pré-affranchir les enveloppes de vote. On a pu constater, durant les travaux de la commission, que la participation s'était effondrée d'environ 5 points suite à l'abandon du pré-affranchissement dans notre canton et qu'il avait grimpé de 15 points à son adoption. Avec un coût d'à peu près 60'000.- par scrutin et en imaginant une augmentation minimale de la participation de 5 points, on peut dire que l'investissement pour une démocratie un peu plus représentative en vaut la peine. » •

*L'entrée en matière est acceptée par 77 voix contre 11.*

*Le projet de loi est adopté par 71 voix contre 20.*

---

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 7 décembre 2023.

*Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.*